
DOMAINE :	Conseillers scolaires	En vigueur le :	23 mai 2000
TITRE :	Dispositifs informatiques et services connexes	Révisée le :	27 février 2020

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Les membres élus du Conseil ont besoin de dispositifs informatiques et de services spécifiques afin de bien accomplir leur travail. Ces besoins peuvent varier selon la situation de chacune et chacun. La directive administrative ci-jointe a donc pour objet de définir la façon dont sont répartis les dispositifs et les services.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Durant le mandat des membres élus du Conseil, le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE), s'engage à mettre à la disposition de ses membres des dispositifs informatiques afin d'accomplir leur travail. Les dispositifs informatiques restent la propriété du Conseil et les conseillers scolaires doivent en tout temps respecter la Politique INF-006P « Sécurité des installation et utilisation du réseau » sur le traitement des équipements du Conseil.